

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT**

**CANTON DE MARENNES**

**COMMUNE DE SAINT-AGNANT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**tenant lieu de PROCES VERBAL**

**du lundi 07 octobre 2019 – 20 heures 15**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BAZIN, Maire.

**PRESENTS : Michèle BAZIN, Bernard GIRAUD, Françoise BRIET, Jean-Marie GILARDEAU, Manuela MOUSSET, Daniel DAUNAS, Rodolphe SUANT, Gilles CARDONA, Florence JARNAN, Christine DE ROUCK, Mikaël GANDON, Philippe BOIVIN, Nancy RICHEL**

**ABSENTS : Pierre GOMILA, Karen HUET, Lorraine HERMANT, Pascal CARRETERO**

**ABSENTS REPRESENTES : Jean-Marc BOURREAU (donne pouvoir à Florence JARNAN)**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DE ROUCK**

**MEMBRES EN EXERCICE : 18**

**ABSENTS REPRESENTES : 1 PRESENTS : 13 VOTANTS : 14**

**CONVOCATION : 01/10/2019**

**AFFICHAGE CONVOCATION : 01/10/2019**

---

Christine DE ROUCK se propose pour être secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2019. Les membres n'ayant aucune objection, il est approuvé à l'unanimité.

## **Objet : City Stade : attribution du marché pour la mise en place d'équipements multi-sports (2019-41)**

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un City stade sur la commune. Elle précise les sports qui pourront y être pratiqués : volley, football, badminton, basket, handball, tennis.

Ce projet était désiré depuis longtemps par les élus mais des contraintes budgétaires ont obligé la commune à repousser sa construction.

Florence JARNAN précise que le City stade est très attendu par les jeunes de Saint Agnant.

Un avis d'appel à la concurrence pour la structure a été publié avec un cahier des charges précis, rédigé avec prudence afin de respecter le budget alloué à ce projet.

Françoise BRIET précise qu'il a été demandé aux entreprises de chiffrer un projet global mais qu'il pourra être possible par la suite de rajouter des équipements installés par les prestataires ou en régie.

Christine DE ROUCK et Gilles CARDONA s'interrogent sur les contrôles périodiques de la structure. Il leur est répondu que comme tout équipement communal, des contrôles périodiques sont prévus par une société qualifiée.

Florence JARNAN s'interroge sur la date de la mise en service de la structure. Les délais administratifs en matière de marchés publics lui sont précisés. Si le planning est respecté, la commune peut espérer une mise en service en fin d'année.

Madame le Maire précise que la plateforme du City stade a été réalisée par le Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime.

Concernant la structure, une commission d'élus s'est réunie le 07 octobre 2019 afin d'étudier les propositions des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

Cette commission propose au Conseil municipal de retenir l'entreprise HUSSON INTERNATIONAL.

La délibération suivante est votée.

Madame le Maire rappelle que la commune réalise son projet d'installation d'un City Stade, rue du Collège à Saint Agnant. Elle précise qu'une plateforme a été réalisée par le Syndicat de la voirie de la Charente-Maritime pour un montant de 22 839,39 € HT soit 27 407,27 € TTC.

Une consultation a été lancée pour la mise en place d'équipements multi-sports (City stade) sous la forme d'une procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 05 juillet 2019. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 06 septembre 2019 à 11 h 30.

Une commission d'élus en charge des marchés publics s'est réunie à la Mairie de Saint Agnant le 07 octobre 2019 afin d'analyser les offres relatives à la structure.

Cette analyse a été faite selon les critères pondérés suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

3 entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

Madame le Maire propose l'attribution du marché à l'entreprise HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 35 453,30 € HT, soit 42 543,96 € TTC et demande l'autorisation de le signer ainsi que les avenants le cas échéant.

### **Le Conseil municipal,**

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 20-II et 28,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide de retenir l'entreprise HUSSON INTERNATIONAL pour un montant total de 35 453,30 € HT, soit 42 543,96 € TTC pour la mise en place d'équipements multi-sports (City stade).**
- **donne pouvoir au Maire pour signer le marché correspondant et les avenants le cas échéant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **Décision modificative n°4- Budget primitif commune (2019-42)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder à une décision modificative au budget 2019. En effet, il convient d'effectuer par des régularisations d'écriture l'intégration des travaux terminés du chapitre 23 au 21.

La délibération suivante est votée.

Une décision modificative est nécessaire afin de procéder à une écriture d'ordre budgétaire pour modification des articles comme expliqué ci-dessous :

<b>Ecriture d'ordre budgétaire</b>	
202-Frais liés doc.urbanisme et numérisation cadastre	615,94
2051-Concessions et droits similaires	5 430,00
21318- Autres bâtiments publics	30 992,40
2135- Installations générales, agencements, aménagement des constructions	7 689,95
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>44 728,29</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>44 728,29</b>
2031- Frais d'études	38 682,35
2032- Frais de recherche et de développement	5 430,00
2033- Frais d'insertion	615,94
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>44 728,29</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 728,29</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>44 728,29</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>44 728,29</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'accepter la décision modificative n°4 au budget primitif de la commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision

### **Décision modificative n° 1 Budget locaux commerciaux (2019-43)**

Madame le Maire informe qu'afin d'améliorer la qualité comptable, il nous est demandé de régulariser les arrondis de TVA en date comptable du 31/12/2019, l'objectif étant que le compte de gestion 2019 concorde au centime près avec les montants de TVA déclarée au SIE sur l'exercice 2019.

La délibération suivante est votée.

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour régulariser des arrondis de TVA comme expliqué ci-dessous :

<b><u>Régularisation des arrondis de TVA</u></b>	
60632- Fournitures de petit équipement	- 5,00
65888- Autres	5,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'accepter la décision modificative n°1 au budget locaux commerciaux
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision

#### **Dénomination du parking avenue Charles de Gaulle (2019-44)**

Un parking a été réalisé avenue Charles de Gaulle dans le but de permettre aux administrés de stationner plus facilement aux abords des écoles et du collège et renforcer la centralité commerciale du centre bourg.

Concernant les travaux du parking, Christine de ROUCK s'interroge sur l'absence d'abaissement de trottoir. Il lui est répondu que la commune est en attente d'un devis.

La commission Patrimoine-Voirie-Bâtiments-Agrément de la cité s'est réunie le 03 octobre 2019 afin de réfléchir à la dénomination de ce parking. Elle propose au Conseil municipal de voter sur l'appellation suivante : Parking « La Fruitière ».

La délibération suivante est votée.

Madame le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de nommer les emplacements des rues, bâtiments ou parkings et jardins communaux, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission Patrimoine-Voirie-Bâtiments-Agrément de la cité s'est réunie le 03 octobre 2019 et propose de dénommer le parking, situé avenue Charles de Gaulle cadastré Parcelle AA n°282 sise au lieudit « Les Forêts » : **Parking « La Fruitière »**.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter sur cette dénomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents et des représentés (contre : 1, abstention : 0, pour : 13) :

- Décide de dénommer le parking situé avenue Charles de Gaulle et cadastré Parcelle AA n°282 sise au lieudit « Les Forêts » : **Parking « La Fruitière »**.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette dénomination.

#### **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- La commission Patrimoine-Voirie-Bâtiments-Agrément de la cité s'est réunie le 03 octobre 2019 et a discuté de la dénomination du Chemin rural de Vouillay. Il a été décidé de ne pas délibérer sur cette dénomination car il existe au cadastre sous le nom de : Chemin de Vouillay. Une plaque nominative sera installée prochainement.
- Lors de la séance du 23/09/2019, le Conseil municipal a refusé à l'unanimité l'admission en non valeur demandée par le Trésor Public, d'un montant de 739,58 €. Madame la trésorière a contacté nos services afin de préciser que le nécessaire avait été fait, mais que ces créanciers ne sont pas solvables. Madame le Maire prendra contact avec elle rapidement afin de discuter de ce dossier.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la liquidation de l'ancienne boucherie des Halles du Marais. Le nouveau boucher devrait s'installer fin octobre. Des travaux en régie sont à effectuer dans le bâtiment.
- Le permis de construire de la pharmacie, qui va s'installer au rez-de chaussée du bâtiment de la résidence du Canal, rue de la Poste, a été délivré. L'acte notarié final devrait être signé prochainement, après la levée de certaines contraintes administratives.
- Madame le Maire informe que les travaux de rénovation des bâtiments communaux avancent malgré un certain retard.

- Bernard GIRAUD précise que la nouvelle chaufferie sera mise en route le 11/10/2019.
- Bernard GIRAUD informe que le mois de préparation dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase est bientôt terminé. Les travaux devraient débuter mi octobre pour une durée de 8 mois.
- Madame le Maire informe que les chantiers de la fontaine « Roule Tronc » et de la fontaine lavoir du Merzeau sont terminés.
- Dans le cadre du mois de prévention contre le cancer du sein « Octobre rose », la Mairie et des arbres dans le bourg ont été décorés avec un ruban rose.
- Bernard GIRAUD informe que la commission Patrimoine-Voirie-Bâtiments-Agrément de la cité travaille sur le projet d'amélioration de la circulation autour de la Poste.
- Madame le Maire informe que suite au décès de Monsieur Louis GAUTHIER, président du club de football ASSA de 1989 à 1996, la municipalité de Saint Agnant et l'ESAB 96 ont souhaité lui rendre hommage en posant une plaque commémorative à son nom le lundi 14 octobre 2019 à 18 h au Foyer, rue de Lirais.
- Françoise BRIET nous communique la date du repas des aînés qui aura lieu le 24/11/2019.
- Daniel DAUNAS informe que le Trail des cigognes aura lieu le 08/03/2020.

Séance levée à 21h20.

Le Maire,

Michèle BAZIN

